

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT – SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - DANIEL - PÉRÈS - DAGORN - MORINIÈRE - FOURNIS A. - SOURIMANT - HENAFF – LE GALL - GUEHL – ALLAIN – PETIBON - THIBAUT - LEMAIRE – BAGUE - ADAM - FUSTEC - BOZEC - GENDROT.

Absents avec procuration :

- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
- LAMBLA donne procuration à LAMANDE
- PRIGENT donne procuration à GENDROT
- NOËL-LE SIDANER donne procuration à DANIEL

Secrétaire de séance : SOURIMANT

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 est adopté.

➤ **COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES :**

Le Maire dit que la commission des finances examine les documents budgétaires le 7 février et le 7 mars ; le Conseil Municipal se réunira le 16 mars pour le débat sur les orientations budgétaires et le 30 mars pour le vote du budget primitif 2017.

Le Maire présente ensuite le compte de gestion du trésorier et constate que les écritures du comptable et de l'ordonnateur sont concordantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion 2016.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET GENERAL :**

M. LE BRIGANT présente la section de fonctionnement en dépenses :

▪ *Chapitre 011 : charges à caractère général* : 724 959,85 €

Dont : 60611 : eau et assainissement : 14 679,34 €

60612 : énergie / électricité : 74 247,60 €

Une baisse sensible de la consommation d'énergie est constatée. La rénovation de l'éclairage public (ampoules faible consommation) et la coupure en été dans certains secteurs expliquent une économie de 10 000 € par rapport à 2015.

60621 et 60622 : combustibles et carburants : 61 357,78 €

Ces articles enregistrent une baisse de 15 000 € environ par rapport à 2015 : un changement de fournisseur après négociation et une meilleure maîtrise des consommations sont à l'origine de ce résultat.

60632 : fournitures de petit équipement : 84 222,90 € en réalisation pour une prévision de 56 900 €.

Le dépassement est de 27 492 €. Une évolution de la nomenclature comptable en cours d'exercice explique ce décalage. En effet, cet article regroupe dorénavant les articles 61521-65221-615231 et 61551.

L'article 61524 bois et forêts : 3 360 € concerne les travaux d'élagage à Kergall.

Les articles 6161 et 6256 portent sur l'assurance multirisques de la commune pour un montant de 53 000 €.

Les articles 6251 et 6256 constatent les déplacements pour les agents communaux : 1 549,70 €.

Article 6257 – réceptions : réalisation de 12 017,90 € pour une prévision de 12 880 €. M. LE BRIGANT souligne le respect de l'inscription budgétaire alors que l'année 2016 a été riche en événements (congrès des sapeurs-pompiers, exposition Vitalis et réception de l'ambassadrice des Philippines,...).

Article 6261 : affranchissement : dépenses constatées : 13 548 €
Une baisse de 2 000 € par rapport à 2015. Les « mails » remplacent de plus en plus les courriers.

Article 6262 – frais télécoms : 17 882 € ; soit une diminution de 2 000 € par rapport à 2015. La commune a changé de fournisseur.

Article 6288 : autres services extérieurs d'un montant de 56 470,05 € ; cette dépense concerne essentiellement le budget programmation de l'espace An Dourneur ; ainsi que le CLSH et la médiathèque.

La consommation des crédits ouverts montre une recherche d'économie et d'optimisation dans l'utilisation des crédits de fonctionnement.

Chapitre 012 – charges de personnels : réalisé : 2 472 163 €

Dont le 6218 « autre personnel extérieur » pour 25 781 € ;

Il s'agit notamment du personnel de remplacement du Centre De Gestion.

- 64111 : personnel titulaire : 1 469 079 €

- 64131 : agents non titulaires : 159 770 €

- 64162 : emploi d'avenir

- 64188 : autres charges ; il s'agit de l'allocation vétéran pour un montant de 9 943,83 € qui comprend également le versement d'une pénalité pour insuffisance d'agents handicapés. Le ratio est de 6% de personnel handicapé au sein des effectifs.

Chapitre 014 – atténuation de produits : 17 172,74 €

Dont l'article 739115 (versement article 55 de la loi SRU) d'un montant de 13490,74 €.

Cette pénalité est due pour manque de logements sociaux (ratio 20 %).

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 259 836,47 €

Ce chapitre contient les indemnités des élus pour 75 711,83 € à l'article 6531.

Les articles 65541-65548 concernent des participations versées au Syndicat de voirie, à l'ADAC 22 et au SIVU.

L'article 6558 (10451,34 €) correspond aux versements à l'OGEC Notre-Dame. Il est noté que trois versements ont été réalisés en 2016 au lieu de deux habituellement.

Article 65737 – « autres établissements publics locaux » constate les dotations d'équilibre pour le budget annexe centre nautique, à hauteur de 66 946,96 €.

Article 6574 : subventions aux associations pour 65322,90 €

Chapitre 66 – charges financières pour un montant de 93185,57 (intérêts des emprunts)

Chapitre 67 – charges exceptionnelles – 58 261,48 €

Article 6718 : condamnation par le tribunal administratif pour le « Vieux Moulin » pour 51 859,47 €.

678 : destruction des nids de frelons asiatiques pour 3 214 €

Chapitre 68 – dotation aux provisions : 30 000 €

Il s'agit des risques financiers liés aux contentieux.

La dépense totale de la section de fonctionnement s'élève à 4 512 249,17 €.

Section de fonctionnement – recettes :

M. LE BRIGANT présente ensuite les recettes 2016 par chapitre :

Chapitre 013 – atténuation de charges :

- remboursement des arrêts des agents par l'assureur pour un montant de 103 939 €

Chapitre 70 – produits des services : 522 206,50 €

Dont article 70872 – remboursement des salaires par les budgets annexes à hauteur de 405 695,15 €

Les articles 7062 et 7066 retracent l'activité des services « enfance jeunesse » et espace An Dourmeur pour un montant total de 82 550 €.

Chapitre 73 – impôts et taxes :

- 73111 : fiscalité locale : 1 675 767 €

- 7311 : attribution de compensation (agglo) : 120 000 €

- 7325 : F.P.I.C. : 104 979 €

- 7351 : taxe de séjour : 27 082 €

- 7381 : taxe additionnelle – droits de mutation : 32 050 €

Chapitre 74 – dotations – subventions – participations : 1 447 166 €

- 7411 : dotation forfaitaire : 686 779 €

- 74121 : D.S.R. : 360 072 €

- 74127 : dotation nationale de péréquation : 126 799 €

- articles 74835 et 74834 : compensation de l'Etat pour exonérations sur les taxes locales : 102 483 €

Chapitre 75 – produits de gestion courante : 41 666,79 €

- revenus des immeubles (location perception,...)

Le montant total des recettes s'élève à 4 866 802,68 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 492 832,32 €.

Section d'investissement – dépenses :

M. LE BRIGANT présente ensuite la section d'investissement 2016 en dépenses.

- 1641 : remboursement de l'emprunt : 372 905,24 €

- 202 : étude PLU : 25 158,00 €

- 204 : rénovation éclairage public SDE : 87 617,00 €

- 20422 : aide « primo-accédants » : 9 000,00 €

- 21318 : acquisition maison des services : 85 163,00 €

achat hangar Toul Yen : 13 180,36 €

- 2151 : programme voirie 2016 : 142 811,30 €

- 21534 : travaux ERDF au Vieux Moulin : 35 688,10 €

- 2181 : participation pour passerelle Saint- Efflam : 17 049,00 €

- 2182 : véhicule Kangoo électrique :	17 220,16 €
Fourgon ST :	13 627,00 €
Tondeuse :	35 988,00 €
- 2183 : divers matériel informatique :	8 580,79 €
- 2184 : mobilier :	19 977,00 €
(rayonnage archives – tables / chaises restaurant scolaire – médiathèque,...)	
- 2313 – travaux sur bâtiments :	113 065,00 €
études école maternelle :	94 168,80 €
réparation charpente église :	9 997,10 €
chenaux Marcel Hamon :	8 899,00 €
2315 Réseaux voirie :	116 541,06 €
Dont travaux « Vieux Moulin » :	115 024,71 €

Total des dépenses d'investissement 2016 : 1 748 743,06 €

Section d'investissement recettes :

- article 10222 – FCTVA : 113 225,55 €
- article 10226 – taxe d'aménagement : 22 730,01 €
- article 1068 – affectation du résultat : 783 290,62 €
- vente de pavillons LE MOIGNE – reprises de matériel des ST : 584 849,96 €
- les subventions 2016 (Département – Etat – L.T.C.) : 159 827,14 €
- dotation aux amortissements : 264 441,85 €
- opération pour compte de tiers : 7 629,47 €
- Total recettes : 1 936 394,60 €

L'excédent de la section d'investissement s'élève à 187 651,54 €.

➤ **BUDGETS ANNEXES 2016 :**

M. MAINGUY, D.G.S., présente les comptes administratifs des budgets annexes 2016.

Camping de Saint-Efflam :

Section de fonctionnement dépenses par chapitre :

- chapitre 011 – charges à caractère général : réalisation de 70 191,69 € pour une prévision de 70 192 €
 - chapitre 012 – charges de personnel : réalisation de 97 129,71 € pour une prévision de 99 500 €
 - charges financières (emprunt) d'un montant de 15 281,22 € concernant l'amortissement de la piscine.
 - l'article 6811 retrace les dotations aux amortissements pour un montant de 19 435,40 €.
- Total dépenses : 202 693,33

Section de fonctionnement – recettes par chapitre :

- 7083 – locations – emplacements : 213 762,40 €
 - 7088 – autres produits : 14 007,45 €
- Recettes totale : 227 769,85 €
- Le résultat de clôture s'élève à 25 076,52 €

Section d'investissement – dépenses :

Chapitre 21 – divers travaux et acquisitions : 12 315,75 €

Chapitre 16 – remboursement de l’emprunt : 41 104,94 €
Total dépenses : 53 420,69 €

Section d’investissement – recettes :

- 1068 – affectation du résultat : 27 845,13 €
- 040 – dotation aux amortissements : 19 435, 40 €

Total recettes : 52 230,53 €

Déficit d’investissement : 29 035,29 €

Centre nautique :

Section de fonctionnement – dépenses :

- chapitre 011 – charges à caractère général : 45 215,70 €
- chapitre 012 – charge de personnel : 86 850,00 €
- chapitre 66 – charges financières : 185,65 €
- chapitre 042 – dotation aux amortissements : 33 047,29 €
- Total dépenses : 265 378,64 €

Section de fonctionnement – recettes :

- chapitre 013 – atténuation de charges : 601,02 €
- chapitre 70 – vente de prestations : 178 090,75 €
- chapitre 75 – participation communale : 66 946,96 €
- Total recettes : 245 918,73 €

Le résultat de clôture s’élève à – 31 469,46 €

Section d’investissement – dépenses :

- chapitre 20 et 21 : achat de matériel informatique et de bureau : 13 645,78 €
- chapitre 16 – remboursement d’emprunts : 4 095,60 €
- Total dépenses : 17 741,38 €

Section d’investissement – recettes :

- chapitre 10 – FCTVA : 4 956,29 €
- chapitre 040 – dotation aux amortissements : 33 047, 29 €
- excédent d’investissement : 25 034, 02 €

Il est rappelé que depuis 2016 les salaires des moniteurs saisonniers sont soumis aux cotisations URSAFF au taux plein. Par ailleurs, l’excédent d’investissement constaté chaque année ne peut plus être repris en recette à la section de fonctionnement.

M. LE BRIGANT dit que la réflexion est engagée pour améliorer l’activité et les recettes du centre nautique ; la mutualisation de moyens entre le centre nautique et le camping est étudiée. La possibilité de louer la « Courneuve » a également été évoquée. La création d’une association sportive autour du centre nautique est souhaitable pour gérer les déplacements en compétition et dynamiser l’activité le week-end.

Budget annexe Port de plaisance :

Section de fonctionnement – dépenses :

- chapitre 011 – charges à caractère général : 8 138,06 €
 - chapitre 012 – interventions du personnel communal : 18 376,23 €
 - chapitre 042 – dotation aux amortissements : 636,35 €
- Total dépenses : 27 393,88 €

Section de fonctionnement - recettes :

- chapitre 70 – location des corps-morts : 27 415,95 €
 - excédent antérieur reporté : 12 257,37 €
- Total recettes : 39 673,32 €

Le résultat de clôture s'élève à 12 279,44 €.

Section d'investissement - dépenses :

- chapitre 21 : remplacement chaines et bouées : 7 447 €

Section d'investissement - recettes :

- chapitre 10 : affectation du résultat : 4 944,03 €
 - chapitre 040 : dotation aux amortissements : 636,25 €
- Total recettes : 5 580,28 €
- Le déficit d'investissement s'élève à – 6 810,75 €

Budget annexe – lotissement de Pont ar Porthour :

Le lotissement a été transféré à la SEM Lannion Trégor.

La commune règle les travaux réalisés par le Syndicat de voirie et de SDE et est remboursée par la SEM.

Le budget annexe retrace ces opérations.

Les travaux réalisés en 2016 s'élèvent à 100 935,55 €.

Budget annexe assainissement :

La compétence a été transférée à L.T.C. ; le budget ne comprend pas de section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace notamment le coût de la mise à disposition de personnel communal pour l'accueil des abonnés, la facturation, les relevés de compteur à hauteur de 59 250 €.

Le chapitre 011 frais généraux : 15 444,32 €

Total des dépenses 108 439,62 €

Les recettes d'exploitation :

- chapitre 70 – prestations : 46 882,80 €
 - Chapitre 74 – dotation LTC : 190 128,41 €
- Total recettes : 237 867, 24 €

Le résultat de clôture est de – 129 427,62 €

M. LE BRIGANT invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif 2016 (budget général et budgets annexes). M. Le Maire quitte la salle pendant le vote du compte administratif.

Résultat du vote : le compte administratif 2016 (budget général et annexes) est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

M. LEMAIRE considère que le budget « charges salariales » est élevé malgré les prises de compétences pour la communauté d'agglomération.

Mme SABLON fait observer qu'il n'y a pas de transferts de compétences depuis longtemps avec des conséquences sur les charges de personnel.

M. GENDROT note une augmentation de 2,33 % du chapitre 012 ; cela est logique après application du « G.V.T. ».

➤ **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017 :**

M. LE BRIGANT revient sur la situation des associations caritatives. Le Conseil Municipal avait décidé de demander aux quatre associations concernées de régler la location de la salle An Dour Meur ; la commune rembourse ensuite les coûts de location.

Il apparaît que les associations réservent parfois la salle, la sono et le régisseur. Le remboursement demandé à la commune s'élève alors à 600 ou 800 €.

Il est proposé d'appliquer le tarif de 107 € aux associations caritatives (Croix Rouge, Secours Populaire, Téléthon et Donneurs de sang) une fois par an pour toute la salle et billetterie.

La sono et le régisseur sont pris en charge par l'association.

Le Maire dit qu'il faut toutefois prendre en compte les conséquences des engagements précédents.

Subventions attribuées :

- Croix Rouge Plestin :	300 €
- Donneurs de sang :	620 € (300 € + 320 €)
- Secours Populaire :	300 €
- Amitié Plestin Feldheim :	800 €
- Centre culturel :	100 €
- Chemins Plestinais et patrimoine :	1 000 €
- Comité de jumelage Launceston :	800 €
- Comité de liaison des anciens combattants :	600 €
- Comité des fêtes :	3 200 €
- Association culturelle et cinématographique Le Douron :	3 000 €
- Fanfare Plestin :	150 €
- Office Culturel Municipal (marchés nocturnes) :	6 000 €

Acompte ; le solde sera versé sous condition de production d'une comptabilité analytique

La commission des Finances a échangé sur l'intégration de Mme IRIEN aux services communaux dans la mesure où elle intervient pour la médiathèque communale. Elle est actuellement salariée de l'O.C.M. avec subvention de la commune à hauteur de 6 500 €.

- OK Chorale : proposition de 300 €

Mme BAGUE considère que cette subvention n'est pas justifiée.

Un vote intervient pour la subvention à OK Chorale :

- contre : 3
- pour : 22
- abstention : 2

- Amicale Laïque :	2 000 €
- Association sportive du Penker :	1 200 €
- Société des courses hippiques :	762 €
- ECPPT – Tro Kanton Plestin :	750 €

M. LE BRIGANT dit que la Flèche d'Armor ne viendra plus à Plestin. L'ECPPT propose une nouvelle épreuve cycliste sur le canton avec arrivée et départ de Plestin.

Croix Rouge : 320 € cette subvention prend en compte les engagements pris antérieurement pour les associations caritatives.

M. LEMAIRE dit que les subventions de l'Etat aux collectivités ont tendance à diminuer ; les subventions aux associations devraient également tenir compte de cette évolution.

M. LAMANDÉ rappelle que les subventions viennent combler un déficit ponctuel.

Mme FOURNIS J. craint une démotivation des bénévoles.

M. le Maire dit que la commune est une collectivité à part entière ; elle est libre de ses arbitrages. La diminution des dotations de l'Etat correspond à une réalité ; pour autant, il faut faire des choix politiques. Il peut y avoir débat mais les associations font le lien social ; il faut travailler en bonne intelligence avec les associations. Les bénévoles sont précieux pour la collectivité. Le message que veut faire passer la majorité est le soutien aux associations. Le monde associatif est un partenaire précieux pour la commune.

➤ **BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE 2017 – OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

M. LE BRIGANT expose que des chaînes et bouées doivent être remplacées au port de plaisance. Le budget annexe ne dispose pas de « restes à réaliser » suffisants. Il est proposé d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2016.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un investissement maximum de 2 250 €.

➤ **AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE – « PRIMO-ACCEDANTS »**

Le rappelle que le dispositif « primo-accédants » a été mis en place pour l'année 2016. Il convient de délibérer à nouveau pour 2017. Lannion Trégor Communauté accompagnait également les « primo-accédants » pour la construction neuve et la rénovation à hauteur de 3 000 €. L'Agglo annonce une modification de son intervention dans ce domaine. L'aide ne concernerait plus la construction neuve.

La Conseil Municipal adopte le principe d'une reconduction de l'aide de 3 000 € ; les critères seront éventuellement revus en fonction du dispositif retenu par L.T.C.

M. GENDROT regrette l'abandon des 3 000 € pour le neuf par L.T.C.

➤ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE :**

M. le Maire expose qu'il était commissaire titulaire. En qualité de Maire, il devient président de la C.C.I.D.

Il convient de désigner un commissaire titulaire. L'assemblée désigne M. LE BRIGANT.

M. LE BRIGANT était commissaire suppléant. Il sera remplacé à ce poste par M. GENDROT.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ *Tableau des effectifs* : Le Conseil Municipal se prononce pour la création d'un poste de Policier Municipal suite au départ en retraite de Régine BONABAL.

M. LE BRIGANT dit que la Flèche d'Armor ne viendra plus à Plestin. L'ECPPT propose une nouvelle épreuve cycliste sur le canton avec arrivée et départ de Plestin.

Croix Rouge : 320 € cette subvention prend en compte les engagements pris antérieurement pour les associations caritatives.

M. LEMAIRE dit que les subventions de l'Etat aux collectivités ont tendance à diminuer ; les subventions aux associations devraient également tenir compte de cette évolution.

M. LAMANDÉ rappelle que les subventions viennent combler un déficit ponctuel.

Mme FOURNIS J. craint une démotivation des bénévoles.

M. le Maire dit que la commune est une collectivité à part entière ; elle est libre de ses arbitrages. La diminution des dotations de l'Etat correspond à une réalité ; pour autant, il faut faire des choix politiques. Il peut y avoir débat mais les associations font le lien social ; il faut travailler en bonne intelligence avec les associations. Les bénévoles sont précieux pour la collectivité. Le message que veut faire passer la majorité est le soutien aux associations. Le monde associatif est un partenaire précieux pour la commune.

➤ **BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE 2017 – OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

M. LE BRIGANT expose que des chaînes et bouées doivent être remplacées au port de plaisance. Le budget annexe ne dispose pas de « restes à réaliser » suffisants. Il est proposé d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2016.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un investissement maximum de 2 250 €.

➤ **AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE – « PRIMO-ACCEDANTS »**

Le rappelle que le dispositif « primo-accédants » a été mis en place pour l'année 2016. Il convient de délibérer à nouveau pour 2017. Lannion Trégor Communauté accompagnait également les « primo-accédants » pour la construction neuve et la rénovation à hauteur de 3 000 €. L'Agglo annonce une modification de son intervention dans ce domaine. L'aide ne concernerait plus la construction neuve.

La Conseil Municipal adopte le principe d'une reconduction de l'aide de 3 000 € ; les critères seront éventuellement revus en fonction du dispositif retenu par L.T.C.

M. GENDROT regrette l'abandon des 3 000 € pour le neuf par L.T.C.

➤ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE :**

M. le Maire expose qu'il était commissaire titulaire. En qualité de Maire, il devient président de la C.C.I.D.

Il convient de désigner un commissaire titulaire. L'assemblée désigne M. LE BRIGANT.

M. LE BRIGANT était commissaire suppléant. Il sera remplacé à ce poste par M. GENDROT.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ *Tableau des effectifs* : Le Conseil Municipal se prononce pour la création d'un poste de Policier Municipal suite au départ en retraite de Régine BONABAL.

- ❖ Demande d'emplacement – commerçant ambulant : Mme POUILLY (entreprise SARAH'ZINE) sollicite un emplacement sur la commune pour la vente de crêpes, galettes...
Les emplacements pressentis :
 - Près de la salle Marcel Hamon
 - Caserne des pompiers
 - Parking de Saint Efflam
 L'assemblée donne un accord de principe à la demande de Mme POUILLY.

- ❖ Bureau d'études EXOCETH – mission « suivi d'exploitation de la chaufferie bois » :
Le Maire expose que la société EXOCETH a été retenue pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.
Une mission d'assistance pour le suivi de l'exploitation de la chaufferie est proposée sur une durée de 2 ans. Le coût de la mission est de 3993,60 € TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de la société EXOCETH.

- ❖ Budget annexe centre nautique – durée d'amortissement des biens :
Le Maire propose un allongement de la durée d'amortissement des biens du centre nautique :
 - Les Moteur HB : 5 ans au lieu de 4 ans.
 - Bateaux : 6 ans au lieu de 5 ans.
 - Petits matériels voile : 3 ans au lieu de 2 ans.
 - Chars à voile : 6 ans au lieu de 3 ans.
 - Kayak : 4 ans au lieu de 3 ans.
 Ces durées correspondent à la durée réelle d'utilisation des biens. Accord du Conseil Municipal.

- ❖ Budget annexe commune – amortissement des aides aux « primo-accédants » :
Le Maire expose qu'il convient d'amortir les aides de 3 000 € attribuée aux primo-accédants. La proposition porte sur un amortissement de 30 ans. Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

- ❖ Travail à temps partiel – secrétariat – renouvellement :
Le Conseil Municipal accorde le renouvellement d'un temps partiel à 90 % pour le secrétariat, à compter du 28 février 2017 pour une durée d'un an.

- ❖ Association des Maires des Côtes d'Armor – cotisation 2017 :
La cotisation 2017 s'élève à l'AMF 22 s'élève à 1289,15 €. Accord du Conseil Municipal.

- ❖ Spectacle pour les enfants des écoles élémentaires – organisation L.T.C. / Carré Magique :
Le Maire expose que Lannion Trégor Communauté propose un spectacle pour les enfants des écoles élémentaires. Les écoles retiennent dans la programmation du Carré Magique un spectacle de leur choix. La participation communale est de 4,50 € par enfant. L'assemblée communale donne son accord à ce dispositif.

- ❖ Informatique – renouvellement licences antivirales JVS Mairistem :
Le Conseil Municipal adopte la proposition du prestataire informatique « JVS Mairistem » pour le renouvellement des licences antivirales pour un montant de 230 € TTC.

- ❖ Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat - avenant :
Le Maire propose la signature d'un avenant à la convention passée avec l'Etat pour la transmission des actes sous forme électronique des actes budgétaires. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Inter'Ess – convention pour entretien des chemins de randonnées :
M. DANIEL présente la convention Inter'Ess relative à l'entretien des chemins de randonnées. Les passages sont programmés en avril / mai, mi-juillet et septembre / octobre.
Le coût de l'opération est de 4 307,20 € par an.
Le Conseil Municipal adopte la convention Inter'Ess.
Madame ADAM s'abstient pour ce vote.
- ❖ Formation moniteur de voile – centre nautique :
M. LE BRIGANT propose d'accorder une formation « C 200 restreint voile » à un moniteur du centre nautique. Le coût de la formation est de 1417 €. Cette formation dispensée par le Centre Européen de formation continue maritime (C.E.F.C.M.) permet d'embarquer des groupes sur un bateau à moteur dans de bonnes conditions de sécurité.
- ❖ SAGE – Baie de Lannion :
M. LAMANDÉ annonce une réunion d'information sur le SAGE Baie de Lannion à An Dour Meur le lundi 27 mars 2017 à 18h. La CLE du SAGE a été validée ; il s'agit d'un dossier lourd avec beaucoup d'intervenants.
- ❖ Voyage au Puy du Fou – école élémentaire :
Mme ADAM dit que les enfants des classes bilingues (15) ne peuvent pas participer au voyage ; cela est regrettable.
Mme A. FOURNIS fait remarquer que ce voyage est organisé par les enseignants de l'école ; le débat doit se tenir au niveau de l'école.
- ❖ Déchèterie – dépôt de plastique :
Mme ADAM regrette que les plastiques utilisés par les agriculteurs soient refusés à la déchèterie.
- ❖ Bocage en bord de route :
Mme ADAM dit qu'un agent de L.T.C. s'occupe de la gestion du bocage en bord de route. Il serait judicieux d'organiser l'intervention du technicien sur la commune par tronçons successifs.
- ❖ Destruction des plantations à Poul Fanc – aménagement foncier :
M. GENDROT demande la suite donnée à la destruction de plans à Poul Fanc.
M. DANIEL dit qu'un constat des dommages a été fait ; des contacts ont été pris avec le Conseil Départemental. Une expertise permettra d'évaluer le préjudice ; un dépôt de plainte en gendarmerie suivra.

Fin de séance à 21h45
Le Maire,
Christian JEFFROY.

